

**ARRETE**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

- VU le Code Général des collectivités locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,  
 VU la loi du 2 Mars 1982 portant décentralisation,  
 VU le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,  
 VU la demande du SDEA du 1<sup>er</sup> août 2018,

**CONSIDERANT** que dans le cadre des travaux de voirie à La Wantzenau pour sa parfaite sécurité, nécessite l'interruption de la circulation et du stationnement.

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : Les règles de la circulation routière sur le territoire de la Commune de La Wantzenau sont modifiées comme suit :

Réglementation 2.02.04 :

***Rues et place interdites à la circulation de tous les véhicules***

**Localisation des travaux** : 2 rue de la **Digue** à La Wantzenau.

**Nature des travaux** : scellement de plaque de tampon d'assainissement.

**Date des travaux** : à partir du 6 août 2018 et pour toute la durée des travaux selon les conditions météorologiques.

**Directives** : selon nécessité la chaussée sera rétrécie avec une circulation alternative mise en place au droit du chantier.

Article 2 : Le stationnement est interdit et qualifié gênant dans l'emprise du chantier.

Article 3 : La vitesse est limitée à 20km/h et le dépassement interdit dans l'emprise du chantier.

Article 4 : La signalisation sera mise en place et entretenue par l'entreprise chargée des travaux.

Article 5 : Toute contravention aux dispositions précédentes sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Copie de la présente sera adressée à MM :

- le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- le Président de l'Eurométropole, voies publiques,
- le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des Transports Strasbourgeois, direction d'exploitation,
- le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole,
- Serge SAUERBECK, service propreté, EMS.
- Pascal PANTZER, SDEA à Schiltigheim,
- Aux archives à la Mairie.

Fait à La Wantzenau, le 1<sup>er</sup> août 2018

Le Maire  
Patrick DEPYL


**Mairie de La Wantzenau**

11, rue des Héros CS 70 005 67610 LA WANTZENAU  
Tél. 03.88.59.22.59 • Fax. 03.88.59.22.50

Courriel : [info@la-wantzenau.fr](mailto:info@la-wantzenau.fr)  
Site Internet : [www.la-wantzenau.fr](http://www.la-wantzenau.fr)

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi  
de 8h15 à 12h et de 15h à 18h.